

Objet de la prestation : **Saisie des données historiques de hauteurs d'eau**

**Groupement d'intérêt public LOIRE ESTUAIRE**  
**22, rue de la Tour d'Auvergne**  
**44 200 NANTES**  
**02.51.72.93.65**

Paraphe

## 1 - ELEMENTS ADMINISTRATIFS

### Nom et adresse officiels de l'acheteur

GIP LOIRE ESTUAIRE  
22 rue de la Tour d'Auvergne  
44200 NANTES  
Tel : 02.51.72.93.65  
Fax : 02.51.82.35.67

Coordonnées de la personne en charge du suivi de la prestation :

Lise Lebailleux  
lise.lebailleux@loire-estuaire.org  
Tél. : 02 51 72 63 42

### Objet de la prestation

Voies navigables de France (VNF) a mis a disposition du GIP Loire Estuaire des relevés de niveaux d'eau anciens sous format papier. Ces données présentent un grand intérêt pour la continuité du travail déjà engagé sur cette thématique mais nécessitent d'être saisies sous format numérique pour être utilisées et analysées. Une compilation de ces données anciennes doit donc être faite dans un fichier Excel.

### Délai

La prestation prendra effet, au plus tôt, après réception par le titulaire du bon de commande ou postérieurement en fonction de la décision du pouvoir adjudicateur.

La durée de la prestation est de : 9 mois. Les prestations devront donc être intégralement réalisées au plus tard le : 30 novembre 2017.

### Condition d'envoi et de remise des devis

Les devis devront parvenir par lettre simple ou par courriel à l'adresse précisée au 1 ou être remises en mains propres auprès du secrétariat du GIP Loire Estuaire au plus tard le : 24 février 2017 à 12h00.

Paraphe

## 2 - ELEMENTS FINANCIERS

### **Etablissement du prix**

Le prestataire est réputé avoir inclus dans son offre de prix la totalité des coûts nécessaires à la réalisation de la prestation, conformément aux règlements et normes en vigueur et aux stipulations du marché.

### **Facturation**

A l'issue des 3 premiers mois (fin mai), le prestataire présentera au GIP Loire Estuaire, aux fins de mandatement, une première facture en trois exemplaires. Les factures suivantes seront fournies tous les 2 mois : fin juillet, fin septembre et fin novembre.

Les factures devront préciser le détail de la prestation effectuée.

Les factures seront envoyées au GIP Loire Estuaire par courrier. La date d'arrivée du courrier valant date certaine.

### **Paiement**

Le délai contractuel est fixé à 30 jours à la date d'arrivée de la facture. Au-delà de ce délai, des intérêts moratoires seront dus par le GIP Loire Estuaire sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de contestation, le délai commence à courir dès la fin de la contestation et l'acceptation par le GIP du nouveau décompte.

Au cas où la contestation ne serait pas réglée à première demande, le GIP assurera le paiement de la part non contestée de la demande, dans les délais ci-dessus prévus.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique par mandat administratif.

### **Pénalités pour retard**

Sauf cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence administrative, et sauf accord préalable écrit entre les parties, tout retard sera sanctionné par une pénalité de 100 € par semaine, sans mise en demeure préalable.

Paraphe

### 3 - ELEMENTS TECHNIQUES

#### 1. CONTEXTE DE LA PRESTATION

La fonction première du Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire (GIP LE) est d'améliorer la compréhension globale de la complexité du fonctionnement environnemental de la Loire, de la Maine à la mer.

Cette compréhension est basée sur la construction de suivis sur le long terme, indispensables pour caractériser un milieu dynamique. Elle implique l'acquisition, la mutualisation, et la diffusion de données environnementales, l'animation d'un réseau de partenaires, le développement de l'expertise et la transmission des savoirs. Riches de cette approche systémique, les productions intégrées sont mises à disposition de tous les acteurs du territoire, afin d'accompagner leurs projets en lien avec la Loire.

Parmi les suivis long terme qu'il mène, le GIP Loire Estuaire étudie l'évolution et les variations des niveaux d'eau entre Les Ponts-de-Cé et Saint-Nazaire. Deux fiches de synthèse sont publiées sur ces thématiques : « L'onde de marée » et « Les lignes d'eau », cette dernière analysant l'évolution des niveaux d'eau en amont de Nantes depuis 1900. Le GIP LE est aussi co-animateur du Contrat pour la Loire et ses annexes visant le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés entre Montsoreau et Nantes. Il est notamment chargé de l'évaluation des actions de ce contrat qui impacteront les niveaux d'eau de la Loire.

#### 2. FORMULATION DU BESOIN

Voies navigables de France (VNF) a mis à disposition du GIP LE des relevés de niveaux d'eau anciens sous format papier. Ces données présentent un grand intérêt pour la continuité du travail déjà engagé sur cette thématique mais nécessitent d'être saisies sous format numérique pour être utilisées et analysées. Une compilation de ces données anciennes doit donc être faite dans un fichier Excel.

#### 3. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le GIP LE met à disposition du prestataire les cahiers manuscrits de relevés de hauteurs d'eau de 9 stations hydrométriques **sur la période 1968 – 1995**: Oudon, Ancenis, Saint-Florent-le-Vieil, Ingrandes, Montjean-sur-Loire, Chalonnes-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire, La Possonnière, Les-Ponts-de-Cé. Il y a 324 pages à saisir par station, réparties en 2 cahiers ; une page contenant les mesures sur un mois avec 2 ou 3 mesures par jour (cf. Annexe 2), **soit un total de 18 cahiers et 2916 pages au total**. Certains cahiers contiennent des mesures jusqu'en 2005 mais les données au-delà de 1995 ne seront pas saisies. Ces données ne sont pas comptabilisées dans le nombre de pages mentionnées.

Le prestataire est chargé de saisir les valeurs de hauteurs d'eau pour ces 9 stations, dans un fichier Excel fourni par le GIP LE (cf. Annexe 3). Les dates et heures de mesures, ainsi que les éventuels commentaires écrits dans les cahiers seront précisément notés également.

Le prestataire fera parvenir au GIP LE son fichier de saisie dès que la première station sera complétée, puis au fur et à mesure de la saisie, tous les 2 mois, pour validation. Des points intermédiaires auront lieu avec le prestataire à cette occasion afin d'expliquer les éventuelles spécificités des cahiers fournis. Pour cela, le prestataire rendra au GIP LE les cahiers de relevés correspondant aux stations saisies durant ces 2 mois. Quatre validations intermédiaires seront donc réalisées, plus la validation finale.

Paraphe

#### 4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Réunion de lancement et fourniture des premiers cahiers au prestataire : février 2017 (semaine 8).

Rendu du fichier complété avec les résultats de la première station, avec les cahiers correspondants et premier point intermédiaire : fin mars 2017.

Rendus et points intermédiaires suivants tous les 2 mois : fin mai, fin juillet et fin septembre 2017.

La prestation se terminera au plus tard le 30 novembre 2017.

#### 5. RENDUS

Les données seront saisies dans un même fichier Excel contenant un onglet par station.

Le fichier Excel formaté selon les besoins du GIP LE sera fourni au prestataire à la réunion de lancement (cf. annexe 3).

### 4 - DIVERS

#### Litiges

Il est formellement spécifié que, en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourront survenir entre le GIP LE et le prestataire ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause d'arrêt ou de suspension, même momentanée, de la prestation à effectuer.

Le tribunal administratif est seul compétent en cas de litige.

Paraphe

## 5 - ENGAGEMENT

Je soussigné(e), .....

agissant au nom et pour le compte de la société .....

ayant son siège social à .....

.....

Tél : ..... Fax : .....

Immatriculée à l'INSEE :

- numéro d'identité de l'établissement (SIRET) : .....
- code d'activité économique principal (APE) : .....
- numéro d'inscription au registre du commerce :  
ou au répertoire des métiers : .....

après avoir pris connaissance de la lettre de consultation contenant notamment : un descriptif administratif, financier et technique de la prestation y souscrire sans restriction ni réserve ;

**m'engage** à saisir dans un fichier Excel les mesures de hauteurs d'eau sur les 9 stations contenues dans les cahiers manuscrits sur la période 1968 – 1995, dans les conditions définies dans la lettre de consultation.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT VINGT JOURS (120) à compter de la date limite de remise de l'offre fixée par la lettre de consultation.

La prestation sera exécutée suivant le bordereau des prix unitaires en annexe 1 de la présente lettre de consultation.

Le GIP LOIRE ESTUAIRE se libérera des sommes dues au titre de la présente prestation en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après :

Désignation du compte à créditer :

- Titulaire du compte : .....
- Code Banque (nom et numéro) : .....
- Code guichet : .....
- Numéro de compte : .....
- Clef : .....
- IBAN : .....

Je prends acte qu'aucune avance forfaitaire ne sera accordée.

Paraphe

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le

(mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du candidat et cachet de l'entreprise

<b>REPONSE DE L'ADMINISTRATION</b>
------------------------------------

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A Nantes, le

Sandrine RIOU  
Directrice du GIP Loire Estuaire

Paraphe

**BORDEREAU DES PRIX**  
**Saisie des données historiques de hauteurs d'eau**

<b>Prestation</b>	<i>Prix HT</i>	<i>Prix TTC</i>
Saisie des données historiques de hauteurs d'eau		

Le .....  
(faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")

Cachet de l'entreprise  
Nom  
Signature

Paraphe

d 44

Observations Hydrométriques

STATION d' Quilon

Mois de Janvier 1991

Dates	HAUTEURS D'EAU																								Embâcles Débâcles Charriages de Glaces
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
1							+ 042									+ 030									
2							+ 080									+ 038									
3							+ 088									+ 058									
4							+ 086									+ 084									
5							+ 086									+ 098									
6							+ 110									+ 122									
7							+ 122									+ 130									
8							+ 132									+ 158									
9							+ 154									+ 168									
10							+ 170									+ 174									
11							+ 184									+ 190									
12							+ 202			+ 204						+ 206									
13							+ 210			+ 208						+ 202									
14							+ 186									+ 188									
15							+ 166									+ 148									
16							+ 136									+ 118									
17							+ 112									+ 080									
18							+ 082									+ 074									
19							+ 075									+ 070									
20							+ 064									+ 046									
21							+ 022									+ 016									
22							+ 012									+ 010									
23							- 004									- 004									
24							- 015									- 018									
25							- 016									- 022									
26							- 044									- 045									
27							- 048									- 046									
28							- 042									- 051									
29							- 034									- 068									
30							- 012									- 088									
31							000									- 080									

Hauteur moyenne . . . . .  
Hauteur maximum . . . . .  
Hauteur minimum . . . . .

Adressé par l'Observateur  
(avant le 5 du mois suivant)

A Quilon le 31-1-91 19

Observations Hydrométriques

STATION d' Quilon

Mois de Fevrier 1991

Dates	HAUTEURS D'EAU																								Embâcles Débâcles Charriages de Glaces
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24				
1																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									
11																									
12																									
13																									
14																									
15																									
16																									
17																									
18																									
19																									
20																									
21																									
22																									
23																									
24																									
25																									
26																									
27																									
28																									
29																									
30																									
31																									

Hauteur moyenne . . . . .  
Hauteur maximum . . . . .  
Hauteur minimum . . . . .

Adressé par l'Observateur  
(avant le 5 du mois suivant)

A Quilon le 28-2

*[Signature]*

